

## Prévention des arnaques à domicile

Tout au long de l'année, vous pouvez être sollicités par des démarcheurs à votre domicile. En période de fin d'année, ce peut notamment être par des agents de différents corps de métiers comme les postiers, les pompiers, les éboueurs ou encore des représentants d'associations pour la vente de calendriers. Des petits malins en profitent, attention aux faux démarcheurs !

Si certaines catégories bénéficient d'autorisations pour les démarchages ou vente de calendriers, d'autres opèrent en toute illégalité et n'hésitent pas à utiliser une fausse qualité d'agent des eaux, d'agent de La Poste, éboueur, voire même de policier ou de gendarme.

Leur objectif peut être multiple : escroquer une personne vulnérable en lui vendant un service ou un bien dont elle n'a pas besoin, voler par ruse une personne vulnérable à son domicile en détournant son attention, ou encore repérer votre habitation en vue d'un cambriolage possible.

### Comment se protéger ?

- Ne les laissez pas rentrer dans votre domicile (même s'il fait froid dehors), laissez ces personnes à l'extérieur et restez vous-même sur le seuil de votre habitation pour les empêcher d'entrer.
- Ne vous fiez pas à leur tenue ; ils ont pu récupérer un uniforme ou un vêtement professionnel. Vérifiez en revanche qu'ils détiennent une autorisation de démarchage et une carte professionnelle justifiant leur qualité. Les véritables agents – y compris les Gendarmes et Policiers - détiennent ce type de carte professionnelle.
- vous connaissez bien votre facteur : si vous voyez un autre postier sonner à votre porte pour vendre un calendrier, demandez-vous si vous avez affaire à la bonne personne
- un reçu doit vous être fourni en plus du calendrier notamment pour les pompiers
- lorsque vous vous éloignez de la porte, laissez un loquet ou un entre baillleur pour éviter que la personne ou son complice ne pénètre chez vous à votre insu. A défaut, laissez la porte fermée le temps de vous absenter pour aller chercher de la monnaie
- ne donnez aucune information aux démarcheurs sur votre mode de vie (je vis seul ou je m'absente tous les week-end par exemple)
- attention, les faux vendeurs peuvent même envoyer des enfants pour vous attendrir !

### Quel réflexe face à cette situation ?

- Signaler tout fait de démarchage à votre domicile ou dans votre quartier en **composant le 17** s'il est en cours ou récent (afin qu'une patrouille puisse se transporter sur place pour lever le doute), ou en contactant directement la brigade ou votre gendarme référent commune si vous l'apprenez a posteriori.
- Notez si possible l'immatriculation du véhicule utilisé, et précisez si possible la description des individus.

N'hésitez pas à sensibiliser votre entourage à ce sujet, notamment nos aînés, qui sont très majoritairement victimes de ce type de faits.

Cordialement

--